

Diégo Garcia.

Située par $4^{\circ}15'$ de latitude sud, $72^{\circ}32'$ de longitude à l'est du méridien de Greenwich, et à 392 lieues dans le nord-est ~~5°~~ est de l'île Maurice, fut visitée en janvier 1745 par le vaisseau anglais le Felham; le 15 juin 1755 par le navire la Mary, capitaine Milsham, et le 24 septembre 1769 par M. le chevalier Grénier, lieutenant des vaisseaux du roi, commandant la corvette l'Heure du Berger. M. de Fontaine, commandant le Vert Galant, qui accompagnait M. de Grénier, y retourna au mois de novembre 1770 pour examiner et lever le plan de la baie spacieuse que forme cette île ressemblante à un fer à cheval, ayant douze milles du nord au sud, et six milles dans sa plus grande largeur.

Cette baie peut contenir en sûreté un grand nombre de vaisseaux. L'île produit beaucoup de cocos, elle ne manque pas non plus de bois, tels que Batamata, bois blanc bon pour pirogues, bois à brûler; elle abonde en poissons, tortues, oiseaux de mer, poules sauvages; mais elle n'a point d'eau, que l'on ne peut s'y procurer qu'au moyen d'un puits creusé dans le sable et fermé avec une bannière defoncée. Cette eau, peu saumâtre, n'est point malsaine.

En 1784, les Anglais ont essayé de s'y établir et d'y créer des plantations de grains et de légumes; à cet effet ils y avaient apporté de la terre végétale dans six bâtiments expédiés de Bombay; mais cette terre, soit par l'effet des pluies, soit par l'effet des arrosements, a disparu dans le sable dont l'île est composée, et ne pouvant rien espérer de leur travail, les Anglais avaient renoncé à ce projet d'établissement, lorsque le gouverneur de l'Île de France, M. le vicomte de Souillac, informé de cette tentative, y envoya la corvette la Minerve pour réclamer la possession antérieure de la France. Cette corvette, n'y trouvant plus les Anglais, qui déjà l'avaient abandonnée, se contenta d'y placer une pierre envoyée à cet effet, et

sur

sur laquelle étaient gravés les mots qui en indiquaient la prise de possession par la France.

A cette époque, un habitant de l'Île de France, M. le Normand obtint la permission de s'établir sur l'île de Diego Garcia; en vertu de cette permission il se considérait comme concessionnaire de cette île; néanmoins un autre habitant, le sieur Banquet, y forma de son côté un établissement pour la pêche, mais on ne connaît ni concession en forme, ni même permission par écrit, accordée à ces habitants pour occuper cette île, que dès lors on avait le projet de destiner à servir de refuge aux individus de ces colonies atteints de la lèpre; non seulement par le motif de son isolement, mais encore d'après l'opinion où l'on était que ce séjour était favorable à la guérison de cette maladie, soit par l'air qu'on y respire, soit par la nature des aliments dont on s'y nourrit.

Des cocos apportés de Diego à l'île Maurice, et que des Malabars employèrent pour en extraire l'huile, suivant la méthode suivie dans l'Inde, donnèrent l'idée à un habitant industriel, M. Lapotaire, d'élever ici une fabrique d'huile de cocos, en transportant de l'île Diego le copra, ou amandes de ce fruit préparées pour être passées et exprimées au moulin. Cet exemple fut imité par d'autres habitants, et à l'arrivée du capitaine général De Baer, ou pendant son administration, trois établissements s'étaient formés sur l'île Diego. Pour prévenir les discussions entre les propriétaires de ces établissements, et pour, en même temps, assurer à l'île de France les avantages que lui offrait l'exploitation de l'île de Diego, le capitaine général, par un arrêté du 2 mai 1809, en accordant aux sieurs Lapotaire, Bayeux et Bidier, la jouissance de cette île, fixa les limites de leurs établissements respectifs, en leur imposant la charge des lépreux qui y seraient envoyés par le gouvernement, et les choses ont été depuis maintenues en cet état.

Les

7632
Des fabriques d'huile de cocos, objet d'une grande consommation à Maurice ainsi qu'à Bourbon, se sont successivement établies à Diégo et autres îles où le cocotier croit naturellement, et l'île Maurice s'en trouve maintenant approvisionnée à un prix modéré qui, cependant, offre encore de grands avantages aux propriétaires des établissements de ce genre.

Outre l'huile et le poisson salé que Diégo peut fournir en assez grande abondance, l'on pourrait y faire des cordages de kair, et les boudins de mer portés à Batavia, où les Chinois ont un secret pour les préparer et les paient fort cher, seraient encore un bon objet de commerce.

Les fouquets, que les noirs fument dans les bois avec des gaulettes, et le poisson qu'ils prennent le soir, un flambeau d'une main et de l'autre un cercle de barrigue avec lequel ils le fument, leur procurent avec les cocos une nourriture assez abondante pour pouvoir se passer de grains ou de toute autre espèce de ~~vivres~~ vivres.

Le cocotier fournit ici gîte et nourriture à une espèce de crabe nommé cipages. Ce crabe fort gros, de couleur bleue rayée, se loge au pied de l'arbre et y grimpe pour prendre les cocos qu'il perce avec sa pince pour se nourrir; il est fort bon à manger; ses pinces sont si fortes, qu'il peut casser le bout de fer d'une canne.

Un autre crustacé plus petit, nommé soldat, est également bon à manger, va à la mer, d'où il rapporte du sable qu'il amoncelle, et de l'eau qu'il puise avec une coquille qu'il tient dans sa serre.

Pendant longtemps ces deux sortes de crustacés ont été crus particuliers à Diégo Garcia, mais on en a trouvé depuis sur plusieurs autres îles de l'archipel.

(J. Musnich - Histoire de
(le ...)